

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.7.4.55

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
13/09/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Serge DURAND a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER.

Date de l'affichage :
21/09/2023

ABSENTS EXCUSES

Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH, Franck VERNIN.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 27

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LA PASSERELLE
MODE DOUX AU-DESSUS DE LA RD1605 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
MELUN**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons Douces de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT l'aménagement par le Département de Seine-et-Marne d'une passerelle piéton cycle (mode doux) au-dessus de la RD1605 sur la commune de Melun permettant de rétablir la continuité cyclable entre les communes de Voisenon et de Melun ;

CONSIDERANT l'inscription de ladite liaison douce entre les communes de Voisenon et de Melun au Schéma Directeur des Liaisons Douces de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés et leurs entretiens futurs ;

CONSIDERANT le projet de convention relative à la gestion et l'entretien de la passerelle mode doux au-dessus de la RD1605 sur le territoire de la commune de Melun entre le Département de Seine et Marne, la ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

D'APPROUVER la convention (projet ci-annexé) relative à la gestion et l'entretien de la passerelle mode doux au-dessus de la RD1605 sur le territoire de la commune de Melun,

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 27 septembre 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230927-52368-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :28/09/23

Publication ou notification : 29/09/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional